

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 91

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lebec et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« les pratiques industrielles ainsi que les activités de forage »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer des l'inclusion de la limitation des activités industrielles et de forage dans les pratiques visées par le plan d'action obligatoire prévu dans le présent texte de loi